

FICHE INFO MD



Classes, divisions et groupes d'emballage

Définitions

Les matières (y compris les mélanges et les solutions) et les objets visés par les dispositions du présent Code sont affectés à l'une des classes 1 à 9, selon le risque ou le risque principal qu'ils présentent. Certaines de ces classes sont subdivisées en divisions. Ces classes et divisions sont les suivantes :

Classe 1 : Matières et objets explosibles

Division 1.1 : matières et objets présentant un risque d'explosion en masse

Division 1.2 : matières et objets présentant un risque de projection, sans risque d'explosion en masse

Division 1.3 : matières et objets présentant un risque d'incendie avec un risque léger de souffle, ou de projection, ou des deux, sans risque d'explosion en masse

Division 1.4 : matières et objets ne présentant pas de risque notable

Division 1.5 : matières très peu sensibles présentant un risque d'explosion en masse

Division 1.6 : objets extrêmement peu sensibles, ne présentant pas de risque d'explosion en masse

Classe 2 : Gaz

Classe 2.1 : gaz inflammables

Classe 2.2 : gaz inflammables non toxiques

Classe 2.3 : gaz toxiques

Classe 3 : Liquides inflammables

Classe 4 : Matières solides inflammables, matières sujettes à inflammation spontanée; matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Classe 4.1 : matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées

Classe 4.2 : matières sujettes à l'inflammation spontanée

Classe 4.3 : matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Classe 5 : Matières comburantes et peroxydes organiques

Classe 5.1 : matières comburantes

Classe 5.2 : peroxydes organiques

Classe 6 : Matières toxiques et matières infectieuses

Classe 6.1 : matières toxiques

Classe 6.2 : matières infectieuses

Classe 7 : Matières radioactives

Classe 8 : Matières corrosives

Classe 9 : Matières et objets dangereux divers

L'ordre dans lequel les classes et les divisions sont organisées est sans rapport avec le degré de danger.



ÉTIQUETTES, MARQUES ET SIGNAUX

Étiquettes de la classe

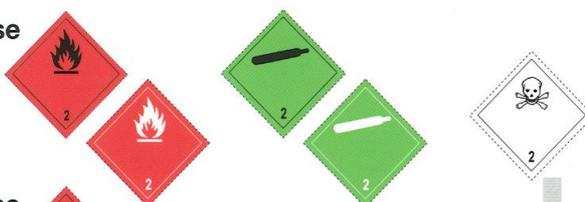
1



** Indication de la division – à laisser en blanc si les propriétés explosibles constituent le risque subsidiaire.
* Indication du groupe de compatibilité – à laisser en blanc si les propriétés explosibles constituent le risque subsidiaire.

Étiquettes de la classe

2



Étiquettes de la classe

3



Étiquettes de la classe

4



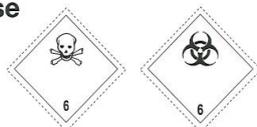
Étiquettes de la classe

5



Étiquettes de la classe

6



Étiquettes de la classe

7



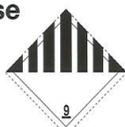
Étiquettes de la classe

8



Étiquettes de la classe

9



Marque de
POLLUANT MARIN



Marque pour le
TRANSPORT À TEMPÉRATURE
ÉLEVÉE

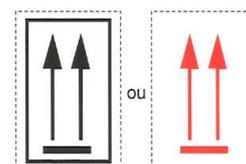


Signal de
MISE EN GARDE POUR LES
ENGIN DE TRANSPORT
SOUS FUMIGATION



* Insérer la mention qui convient

Étiquette
d'ORIENTATION



Pour de plus amples informations sur l'emploi des étiquettes, des marques et des signaux, voir la partie 5 du Code IMDG.